

friteuse au gaz



Marque:	Numéro de série :
Type:	Année de fabrication :

Points généraux	OUI	NON
La machine possède-t-elle un marquage CE (présomption de conformité)?	PCG01	PCG02
Les consignes sont-elles affichées ?		PCG03
L'identification des commandes est-elle réalisée et compréhensible ?		PCG04
Utilise-t-on des équipements de protection individuelle ?		PCG06
La machine est-elle posée sur une surface stable ?		PCG10
La signalisation de sécurité (pictogrammes) est-elle affichée (risques résiduels)?		PCG11
Y a-t-il une vanne de coupure gaz pour l'appareil ?		AG01
Y a-t-il un Thermocouple ?		AG02
Y a-t-il un allumage automatique ?		AG03
Y a-t-il une hotte d'extraction ?	AG04	AG05
Points spécifiques		
Y a-t-il un entretien périodique des organes de sécurité ?		PCAC07
Le couvercle est-il équilibré ?		PCAC08
Existe-t-il une extinction automatique sur l'appareil ?	PCAC01	PCAC02
Existe-t-il une protection des parties chaudes de l'appareil (parois, etc.) ?		PCAC25

Risque		Phrase type	Code phrase	Commentaire
				<u>éventuel</u>
Y a-t-il un entretien périodique des organes de	Oui			
sécurité ?	Non	Doivent être entretenus et testés :	PCAC07	
		 Le pressostat régulant la pression dans la double 		
		enveloppe.		
		Le thermostat de sécurité en cas de chauffe à sec.		
		 Les soupapes de sécurité. 		
Le couvercle est-il équilibré ?	Oui			
	Non	Le couvercle doit être équilibré en tout point. Les	PCAC08	
		modifications nécessaires sont à apporter par une société		
		spécialisée.		
Existe-t-il une extinction automatique sur	Oui	Est-ce une extinction au CO2 ?	PCAC01	
l'appareil ?		- Non = OK		
		- Oui = une pré-alarme doit être installée pour informer le		
		personnel d'évacuer avant le déclenchement de l'extinction au		
		CO2.		
	Non	Vu le risque de propagation d'incendie :	PCAC02	
		- Soit une extinction automatique doit être installée au-dessus		
		des appareils de cuisson.		
		- Soit un compartimentage de la cuisine doit être réalisé		
		(les faux-plafonds présenteront une stabilité au feu 30 minutes,		
		la cuisine sera séparée des autres parties du bâtiment par des		
	I	parois Rf 1 h, chacune des communications sera fermée par		
		une porte Rf ½ h - fermeture automatique ou à fermeture		
		automatique en cas d'incendie).		
	I	,		